



# Historique de la condition féminine au Québec

depuis la création du Secrétariat à la condition féminine



Coordination et rédaction  
Bureau de la sous-ministre associée  
Secrétariat à la condition féminine

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :  
Secrétariat à la condition féminine  
Téléphone : 418 643-7095

Ce document peut être consulté  
sur le site Web :  
[scf.gouv.qc.ca](http://scf.gouv.qc.ca)

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation du Québec  
Secrétariat à la condition féminine

ISBN : 978-2-550-88881-9 (PDF)  
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

## Table des matières

Introduction.....	4
Quelques engagements du Québec en matière de condition féminine et d'égalité entre les femmes et les hommes .....	4
1970-1979 .....	4
1980-1989 .....	5
1990-1999 .....	5
2000-2009 .....	6
2010-2019 .....	7
2020- .....	8
Liste des ministres responsables de la Condition féminine .....	9
Pour en savoir plus .....	10

# Introduction

Institué la même année qu'a été nommée la première ministre responsable de la Condition féminine, M<sup>me</sup> Lise Payette, le Secrétariat à la condition féminine a joué, au fil des ans, un rôle de premier plan dans l'élaboration de politiques publiques qui tiennent compte des enjeux de la condition féminine et favorisent l'atteinte d'une réelle égalité de fait entre les femmes et les hommes.

Le Secrétariat à la condition féminine a fêté ses 40 ans le 31 octobre 2019.

## Quelques engagements du Québec en matière de condition féminine et d'égalité entre les femmes et les hommes

Inscrit dans la durée, l'engagement du gouvernement du Québec en matière de condition féminine repose sur une structure administrative et un appareil légal permettant d'enchâsser l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur des grandes orientations et des valeurs fondamentales du Québec.

La ligne du temps présentée ici retrace les grands jalons de cette action gouvernementale toujours en évolution.

### 1970-1979

#### 1973

Création du [Conseil du statut de la femme](#) (CSF) dans la foulée des conclusions et recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. Organisme gouvernemental de consultation et d'étude, le CSF conseille la ministre ainsi que le gouvernement du Québec sur tout sujet lié à l'égalité, au respect des droits et au statut de la femme.

#### 1975

Adoption, le 27 juin, de la [Charte des droits et libertés de la personne du Québec](#). Largement inspirée de documents internationaux, et notamment de la Déclaration universelle des droits de l'homme signée par les Nations Unies, elle inclut une interdiction de discrimination fondée sur le sexe.

#### 1979

Création du poste de ministre déléguée à la Condition féminine et mise sur pied du Secrétariat à la condition féminine pour la seconder et la conseiller. Le Secrétariat a alors le mandat :

- de s'assurer, par voie de concertation, de la cohérence des initiatives du gouvernement dans le domaine de la condition féminine;
- d'élaborer, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, les grandes orientations du gouvernement en matière de condition féminine;

- de s'assurer de leur mise en œuvre;
- de mettre sur pied un réseau de responsables de la condition féminine dans les ministères et les organismes gouvernementaux.

## 1980-1989

### 1986

Élaboration du premier plan d'action gouvernemental en condition féminine. Ce plan d'action, qui porte sur une année, représente le premier jalon de la planification de l'intervention gouvernementale dans ce domaine prioritaire.

### 1987

Élaboration et diffusion d'orientations triennales (1987-1990) en matière de condition féminine et mise en place de plans d'action ministériels.

## 1990-1999


### 1993

Adoption de la Politique en matière de condition féminine – Un avenir à partager. La mise en œuvre de la politique se réalise par des programmes d'action triennaux, lesquels représentent les engagements des ministères et organismes. Cette politique est accompagnée d'un premier programme d'actions triennal (1993-1996), composé de 135 engagements pris par une trentaine de ministères et organismes.

### 1995


- **Politique d'intervention en matière de violence conjugale**

Dès les années 1970, une réflexion sur le caractère social de la violence conjugale s'amorce au Québec. Elle amène progressivement les instances gouvernementales à prendre acte de leur rôle et de leur responsabilité face à cette importante problématique sociale.


L'adoption, en 1995, de la [Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer](#)  s'inscrit dans cette prise de conscience et représente un jalon fondamental des actions du gouvernement du Québec en matière de lutte contre la violence conjugale. Issue d'un travail interministériel, la politique est fondée sur quatre axes d'intervention, soit la prévention, le dépistage, l'adaptation aux réalités particulières et l'intervention socio-judiciaire.

- **Quatrième Conférence des Nations Unies sur les femmes**

Participation de la ministre responsable de la Condition féminine, à titre de cheffe de la délégation du gouvernement du Québec, à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, qui s'est déroulée à Beijing, en Chine, en septembre 1995.

À l'issue de cette conférence, l'Organisation des Nations Unies a lancé la [Déclaration et le Programme d'action de Beijing](#)  (DPAB), qui représente un programme ambitieux en faveur de l'autonomisation des femmes. La DPAB fait partie des principaux outils internationaux développés en matière de lutte contre les discriminations à l'endroit des femmes. Elle appelle à une action stratégique et concertée dans douze domaines d'action critiques, notamment : les femmes et la pauvreté, l'éducation et la formation des femmes, la violence à l'égard des femmes et les droits fondamentaux des femmes.

## **1996**

Adoption de la [Loi sur l'équité salariale](#) , qui vise à corriger les écarts salariaux dus à la discrimination fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine au sein d'une même entreprise. Au Québec, la Loi sur l'équité salariale vise les entreprises de 10 personnes salariées et plus.

## **1997**

Adoption du Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises, ainsi que de la cinquième orientation de la Politique en matière de condition féminine, orientation qui met l'accent sur la place des femmes dans le développement des régions.


La même année, le Conseil des ministres met également sur pied un premier projet mobilisateur en vue de faire l'expérience de l'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec.

## **2000-2009**

### **2000**

Adoption du Programme d'action 2000-2003 – L'égalité pour toutes les Québécoises.

### **2001**


Lancement des [Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle](#)  dans la foulée des actions développées par le gouvernement du Québec depuis les années 1980 pour prévenir et contrer les actes de violence à l'endroit des femmes et des enfants.

Ces orientations ont alors pour principal objectif la reconnaissance du caractère socialement inacceptable et criminel de cette forme d'agression contre la personne.




## 2004

Lancement du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale.


## 2005

Tenue de la commission parlementaire sur l'avis du Conseil du statut de la femme, intitulé [Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#) .

## 2006

- Inscription dans la [Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine](#)  des responsabilités attribuées à la ministre responsable de la Condition féminine.
- Adoption de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes – Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, et du Plan d'action 2007-2010 qui y est rattaché.
- Lancement du [Régime québécois d'assurance parentale](#)  (RQAP), qui vise à encourager la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles au Québec. Unique et reconnu sur la scène internationale, le RQAP prévoit des prestations de paternité exclusives pour les pères afin d'encourager le partage des responsabilités familiales.
- Adoption de la [Loi sur la gouvernance des sociétés d'État](#) , qui vise à ce que les conseils d'administration de l'ensemble des sociétés d'État soient constitués à parts égales de femmes et d'hommes. Un pas de plus pour encourager la place des femmes dans les lieux de pouvoir.

## 2008

- Lancement du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle.
- Adoption de la Loi modifiant la [Charte des droits et libertés de la personne](#)  (RLRQ, chapitre 15) visant le respect du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes.

## 2010-2019

### 2010

Participation de la ministre responsable de la Condition féminine aux suivis de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Beijing +15, qui s'est déroulée à New York dans le cadre de la 54<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme.

### 2011

Lancement du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 et de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes – Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait.

### 2012

Lancement du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale.

## 2015

- Participation de la ministre responsable de la Condition féminine à la 59e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies et aux suivis de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Beijing +20, qui s'est déroulée à New York.
- 75e anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes au Québec. Le prix Égalité est renommé prix Égalité Thérèse Casgrain, à la suite de l'intervention conjointe du premier ministre et de la ministre responsable de la Condition féminine.

## 2016

Lancement de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021.

## 2017

- Lancement de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.
- Adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur [☑](#). Cette loi a pour objectif de renforcer les actions pour prévenir et pour combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur et de contribuer à favoriser un milieu de vie sain et sécuritaire pour la communauté étudiante, ainsi que pour les membres du personnel.

À cette fin, elle prévoit notamment la mise en œuvre de moyens de prévention, de sensibilisation, de responsabilisation, d'accompagnement et d'aide aux personnes.

## 2018

- Lancement du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023.
- Modernisation de la Loi sur les normes du travail [☑](#) en vue, notamment, de faciliter la conciliation travail-famille et de renforcer les dispositions en matière de harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail.

## 2019

Commémoration du 30e anniversaire de la tuerie survenue à Polytechnique Montréal. Cette tragédie rappelle la nécessité de lutter contre la violence faite aux femmes et l'importance des actions que le gouvernement du Québec mène sans relâche pour bâtir une société fondée sur l'égalité.

## 2020-

## 2020

Lancement du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025.








# Liste des ministres responsables de la Condition féminine

Ministre	Année(s)
M <sup>me</sup> Lise Payette	1979-1981
M <sup>me</sup> Pauline Marois	1981-1983
M <sup>me</sup> Denise Leblanc-Bantey	1983-1984
M. René Lévesque	1984-1985
M <sup>me</sup> Francine Lalonde	1985
M <sup>me</sup> Pauline Marois	1985
M <sup>me</sup> Monique Gagnon-Tremblay	1985-1989
M <sup>me</sup> Violette Trépanier	1989-1994
M <sup>me</sup> Jeanne Blackburn	1994-1996
M <sup>me</sup> Louise Harel	1996-1998
M <sup>me</sup> Linda Goupil	1998- 2003
M <sup>me</sup> Michelle Courchesne	2003-2005
M <sup>me</sup> Carole Théberge	2005-2007
M <sup>me</sup> Christine Saint-Pierre	2007-2012
M <sup>me</sup> Agnès Maltais	2012-2014

M <sup>me</sup> Stéphanie Vallée	2014-2016
M <sup>me</sup> Lise Thériault	2016-2017
M <sup>me</sup> Hélène David	2017-2018
M <sup>me</sup> Sonia LeBel	2018-2019
M <sup>me</sup> Isabelle Charest	2018-

## Pour en savoir plus

- [La ligne du temps de l'histoire des femmes au Québec](#) 
- Sections thématiques du [Dictionnaire biographique du Canada consacrées aux biographies des femmes et à l'obtention du droit de vote](#) 
- Le site Web du [Conseil du statut de la femme](#) 
- [Section thématique d'Élections Québec consacrée à l'histoire du droit de vote et d'éligibilité des Québécoises](#) 
- [Histoire du militantisme féminin de l'Organisation des Nations Unies](#) 

[scf.gouv.qc.ca](http://scf.gouv.qc.ca)

**Secrétariat  
à la condition  
féminine**

**Québec** 